



Compte rendu de réunion

Assemblée générale ordinaire de la FFB

<u>Objet de la réunion</u> Assemblée générale ordinaire	<u>Date de rédaction</u> 04 janvier 2021
<u>Date / heure de début / durée</u> 12 décembre 2020 09h15 à 11h00	<u>Rédacteur</u> Véronique Cardineau
<u>Lieu</u> Visioconférence Vote organisé par Legavote	<u>Nom du fichier :</u> CR_AG_12-12-2020
<u>Participants</u> Membres du comité directeur Délégués des ligues (voir listes de présence) DTN, directrice administrative, responsable communication	<u>Destinataires (A):</u> Ligues CD FFB Salariés FFB <u>Publication</u> Site FFB

SOMMAIRE

- 1 ADOPTION DE L'ORGANISATION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET ELECTIVE EN VISIOCONFERENCE**
- 2 MOT DU PRESIDENT**
- 3 RAPPORT FINANCIER (V. ROUCHON)**
- 4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (FRANÇOIS LHOSPITAL)**
- 5 BUDGET PREVISIONNEL MODIFIE 2020/2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT**
- 6 DEPOUILLEMENT & RESULTAT DES VOTES**

ORDRE DU JOUR

- 08h00 : Ouverture des votes sur la plateforme Legavote, élection membres CD & résolutions AG
- 09h00 : Accueil et pointage des délégués
- 09h15 : Vote validant l'organisation des AG en visioconférence _ ouverture de l'AGO
- 09h20 : Mot du Président – Jean-Paul Sinanian
- 09h45 : Rapport financier – Viviane Rouchon
- 10h00 : Rapport du commissaire aux comptes – François Lhospital
- 10h30 : Présentation du budget prévisionnel modifié 2020/2021
- 11h00 : Temps complémentaire de vote pour les délégués de ligues et pause
- 11h30 : Scellement des opérations de vote – dépouillement (AGO et AGE)
- 11h45 : Clôture de l'AG

Compte rendu

1 Adoption de l'organisation des Assemblées générales ordinaire et élective en visioconférence

Véronique Cardineau propose un vote à main levée concernant l'organisation des deux assemblées générales, ordinaire et élective en visioconférence comme le permet l'ordonnance n°2020-1497 du 02/12/2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25/03/2020.

La question est la suivante : « Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'organisation des AG en visioconférence ? ».

Résultat : pour 758 / contre : 222 / abstention : 139

2 Mot du président

Le président remercie les présents et adresse ses amicales pensées pour ceux qui sont ou ont été touchés par la pandémie.

Lecture du document (joint en annexe).

Aucune question n'est soulevée.

3 Rapport financier (V. Rouchon)

La trésorière Viviane Rouchon rappelle que le rapport financier a été adressé à tous, elle présente quelques commentaires sur la saison 2019-2020 et explique comment est effectué le suivi budgétaire avec la comptabilité analytique (présentation en annexe).

On lui demande des précisions sur le PSF, elle explique que l'Agence Nationale du Sport (en remplacement du CNDS) verse un montant aux fédérations nationales qui sont ensuite chargées

- d'instruire les dossiers de demandes de subventions des clubs, comités départementaux et ligues et
- de ventiler le montant global (PSF – projet sportif fédéral).

4 Rapport du commissaire aux comptes (François Lhospital)

Le commissaire aux comptes explique le fonctionnement et le but de son travail. Il présente le rapport (joint en annexe), certifie sans réserve que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice ».

5 Budget prévisionnel modifié 2020/2021 et affectation du résultat

Viviane Rouchon explique qu'il a été convenu à l'AG de janvier qu'il était possible de retravailler sur le budget prévisionnel en fonction des évènements.

L'exercice a consisté à retravailler ce budget en tenant compte de la baisse du nombre de licences.

Le précédent budget était établi pour 16 400 licences, soit une progression significative et la certitude que le Covid allait s'arrêter. Il s'agit maintenant de s'adapter puisque la baisse a été réestimée à 3 250 licences, c'est à dire 13 150 au lieu de 16 400 soit une perte de 130 000 €.

Viviane Rouchon fait l'état des principales modifications :

Recettes :

- les subventions du Ministère restent à 110 000 € ;
- les apports partenaires estimés à 11 500 € ;
- les abandons de frais réduits à 5 000 € ;

Dépenses :

- suppression des AG et CD en présentiel, diminution de 8 000 € ;
- pour le Carambole, les dotations ont été augmentées de 6 000 € pour les clubs organisateurs de compétitions qui n'ont pu se dérouler la saison dernière et qui réorganisent cette saison (prochaine saison baisse prévue pour les dotations) ;
- International : annulation de 3 championnats du monde, baisse de 12 000 €, annulation snooker Irlande du Nord - 2 500 € ;
- Développement : + 12 000 € pour les appels à projets pour les clubs et + 20 000 € pour l'aide "résilience Covid" ;
- Provision retraite réévaluée à 3 745 € (évaluation précise du cabinet comptable) ;

Reprise sur fonds propres de 155 000 € pour la saison prochaine

L'incertitude plane sur la reprise mais l'avantage est d'avoir enregistré un très bon résultat de 182 000 € ce qui permet d'augmenter les fonds propres à 466 000 €. Il a été décidé d'avoir un minimum de fonds propres de 300 000 € pour pouvoir anticiper toute situation inconfortable.

Le Président précise que notre Fédération va bénéficier d'une aide Covid de la part du CNOSF dont le montant sera connu vers fin décembre. Cette aide pourra être destinée à renforcer l'aide vers les clubs.

Un président de ligue demande si la FFB peut consentir à une réduction du prix sur la licence lors de la reprise cette saison.

Il n'est pas possible de créer une inégalité entre les nouveaux arrivants et ceux licenciés depuis le début et qui n'ont pas pu pratiquer non plus.

Le président abonde dans ce sens et explique qu'il est dangereux de baisser la part licence, par contre, il faut favoriser les subventions et aides vers les clubs qui pourront ensuite faire un geste vers les licenciés.

Intervention de Marcel Dejardin qui précise que le sujet sera abordé lors du prochain conseil des ligues.

Un autre président de ligue constate que les clubs qui ont fait un geste cette saison ont plus licencié que ceux qui ne l'ont pas proposé.

Le Président préconise une relance de janvier à juin, un travail sur les aides à apporter en collaboration avec les ligues, rappel du sens de la licence.

La solidarité doit primer.

Il est demandé si les aides peuvent également concerner les clubs hébergés dans des salles commerciales ? Il est répondu par l'affirmative, il n'y a pas de différences de traitement, le but étant de perdre le moins de clubs et de licenciés possibles.

Viviane Rouchon explique que la somme impartie au développement est augmentée. + 32 000 €, au total 63 000 €.

Pendant la pause qui permet aux délégués de ligues de voter puis à la société Legavote et la commission de surveillance des opérations électorales de procéder au dépouillement, Nicolas Henric partage des reportages vidéos.

Il propose aux ligues qui le souhaitent de partager leurs vidéos téléchargées pour alimenter MYTVCHAIN en précisant de vérifier qu'ils ont bien les droits de diffusion.

Précision de Marc Massé, les joueurs ne peuvent pas s'opposer à cette diffusion si la vidéo est tournée dans le cadre d'une compétition publique, en revanche, si c'est dans le cadre privé dans un club, par exemple une formation ou entraînement, l'autorisation est nécessaire. Rappel que dans tous les cas l'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

6 Dépouillement & résultat des votes

Véronique Cardineau partage sur son écran le fichier de vote Legavote et annonce les résultats (joints en annexe)

Adoption du CR de l'AG de juin : oui : 826 / abstentions : 263

Adoption des comptes de l'exercice 2019/2020 : oui : 1055 / non : 34

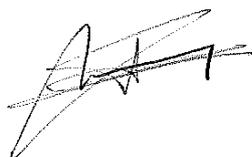
Affectation du résultat en report à nouveau : oui : 1063 / abstentions : 26

Approbation du budget prévisionnel 2020/2021 modifié : oui : 773 / non : 256 / abstentions : 60

Toutes ces résolutions sont donc adoptées et le résultat est affecté en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'Assemblée générale.

Jean-Paul Sinanian
Président FFB



Véronique Cardineau
Directrice administrative*



**Le secrétaire général, Philippe Zwaenepoel, n'ayant pas renouvelé sa candidature pour le mandat 2021-2024, c'est la Directrice administrative qui signe ce compte-rendu.*